



# Natura 2000

FR 8201658

B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents »

23 février 2012

Réunion de présentation



## Natura 2000 - site B6



### DEROULEMENT DE LA SEANCE

- Présentation de la démarche
- Organisation et mise en œuvre localement
- Présentation du site B6 et son animation
- Echanges



## « Gérer ensemble un territoire pour mieux préserver son patrimoine naturel »

Démarche d'initiative européenne, transposée en droit français, pour le maintien de la biodiversité dans le cadre du développement durable et intégré

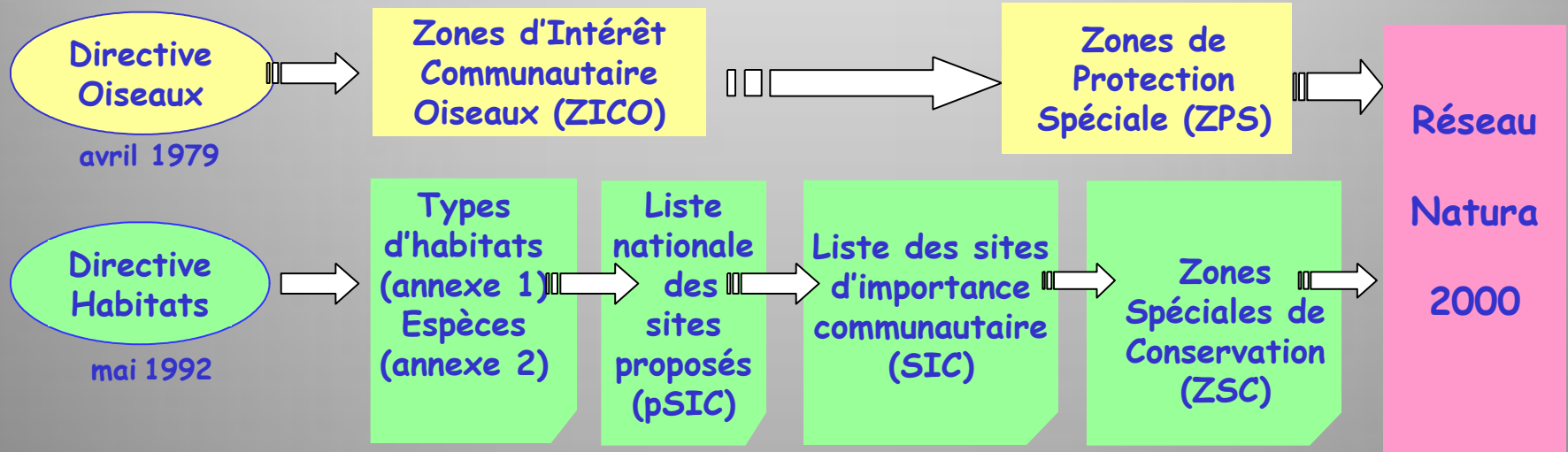
Se base sur 2 grands principes :

- volontariat, contractualisation, mais aussi sensibilisation, communication et information afin de mettre en œuvre une gestion respectueuse du milieu avec les usagers
- assurer une veille réglementaire au regard des activités, projets, ouvrages et aménagements afin d'intégrer et respecter le patrimoine naturel reconnu



## 1992: « Sommet de la Terre » Rio de Janeiro

↳ Désignation de sites selon 2 Directives





# Natura 2000

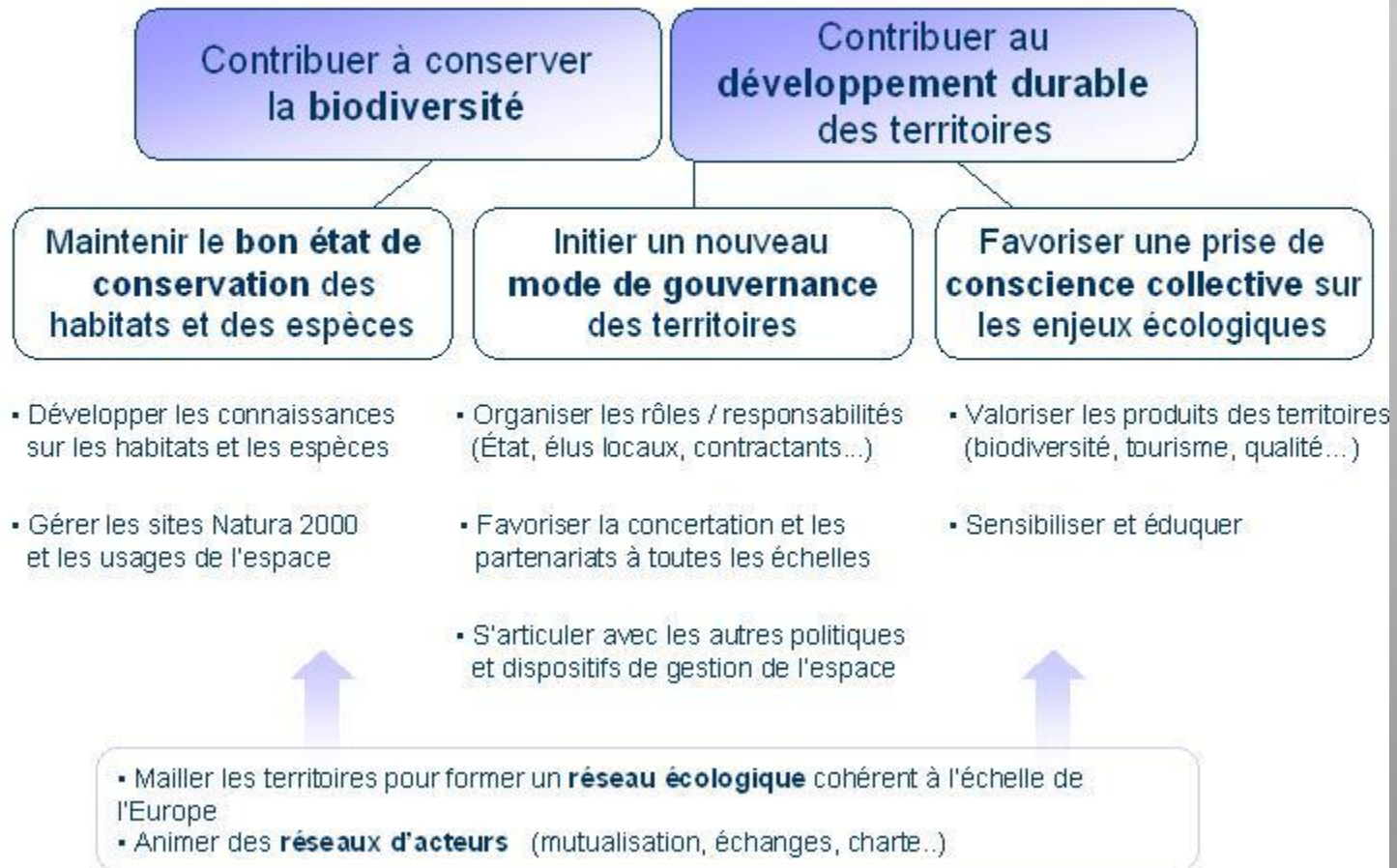


## Démarche européenne traduite en droit français

- loi d'habilitation du 3 janvier 2001
- ordonnance (n°2001-321) du 11 avril 2001
- décrets d'application :
  - décret « procédure » (n°2001-1031) du 8-11-2001
  - décret « gestion » (n°2001-1216) du 20-12-2001
- arrêtés du 16-11-01 : listes d'habitats et d'espèces
- loi Développement Territoires Ruraux du 23-02-2005
- décret (n°2006-922) du 26 juillet 2006
- décret (n° 2008-457) du 15 mai 2008
- loi (n° 2008- 757) du 01 août 2008
- décret (n°2010- 365) du 09 avril 2010 « évaluation incidences - 1ère liste »
- loi Grenelle 2 (n°2010-788) du 12 juillet 2010 : Evaluation d'incidence
  - ↳ Article 125 du Grenelle II : Préfet peut demander une EI à n'importe quel projet pouvant impacter un site Natura 2000
- arrêté préfectoral du 20-12-2010 : 1ère liste locale des activités soumises à EI
- décret (n°2011-966) du 16 août 2011 « EI - régime propre »
- Circulaire du 26 12 2011 « 2ème liste locale »

⇒ Volonté de gouvernance et de suivi local (concertation)

## Les objectifs de Natura 2000





# Objectif



Maintien et restauration de la biodiversité en s'appuyant sur les activités humaines comme outils de gestion et de sauvegarde du patrimoine naturel

Préservation des habitats et espèces visés par les directives habitats et oiseaux



Concilier les activités humaines, exigences économiques, sociales, particularités locales



## Natura 2000

Ça représente quoi ?



# Natura 2000 en Europe

## LES CHIFFRES CLÉS du réseau Natura 2000

### NATURA 2000 EN EUROPE

Natura 2000 regroupe  
**27 000 sites**



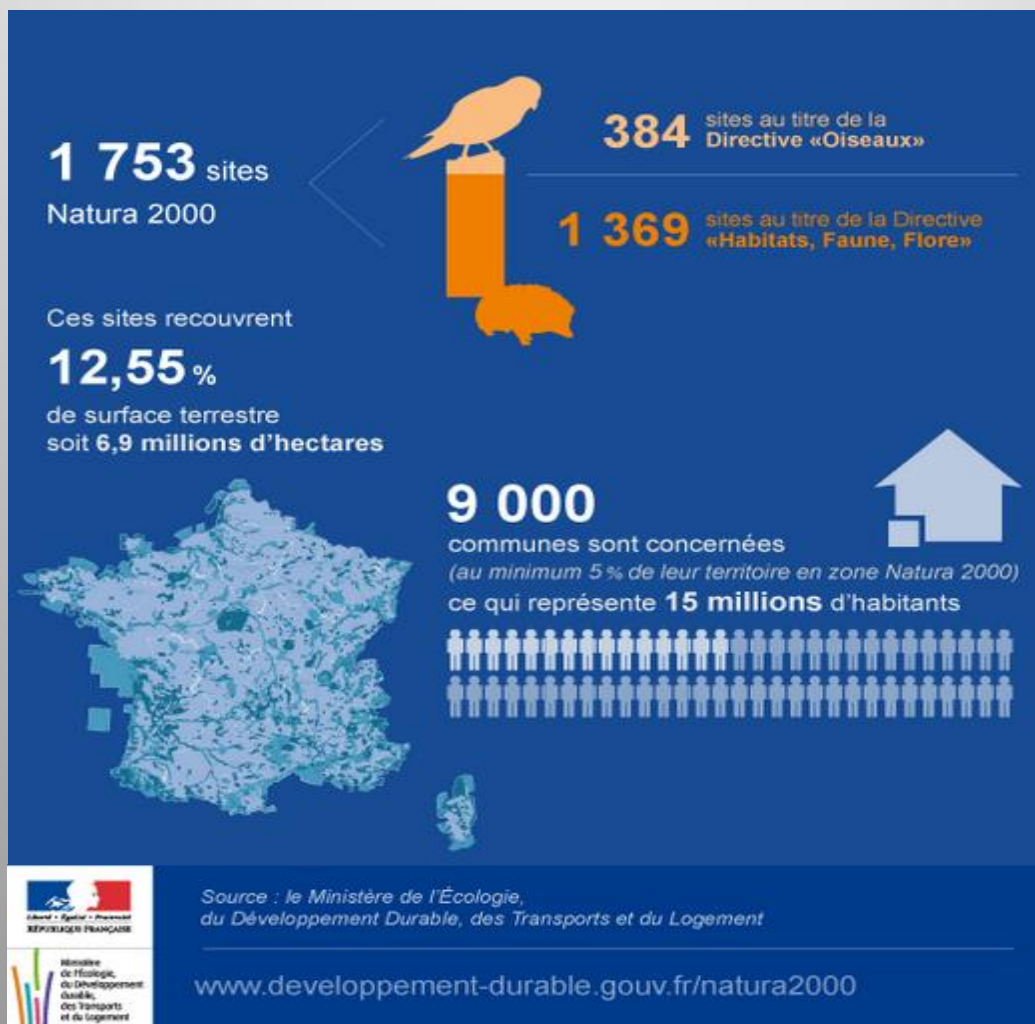
dont 20 millions d'hectares  
de territoires marins

Les espaces Natura 2000  
recouvrent le territoire  
de l'UE à hauteur de

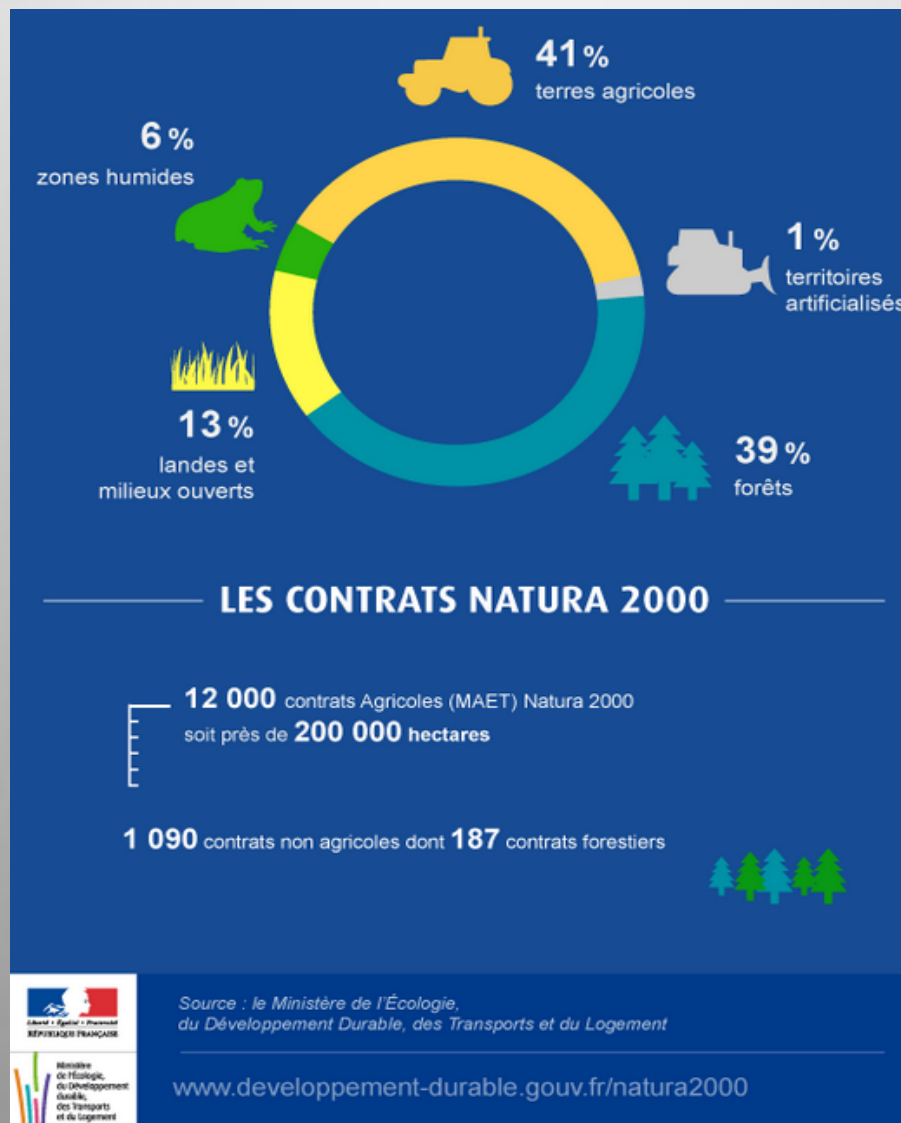


**18%**

# Natura 2000 en France



# Natura 2000 en France





# Natura 2000 en Ardèche

## Nombre de sites = 24

- Directive « Habitats » : 21 sites soit 49 552 Ha (8,90%)
- Directive « Oiseaux » : 3 sites soit 6 165 Ha (1,11%)

## Organisation

- 22 comités de pilotage (COFIL) locaux et 1 départemental
- 40 groupes de travail
- Soit plus de 1 300 personnes et structures en Ardèche associées à la démarche

## Documents d'objectifs (DOCOB)

- documents d'objectifs validés par COFIL : 15
- documents en cours de rédaction : 8 (dont 2 ZPS)
- documents à initier : 3, dont le site B6



# DEPARTEMENT DE L'ARDECHE Natura 2000 : Les sites de l'Ardèche



Les Sites Natura 2000

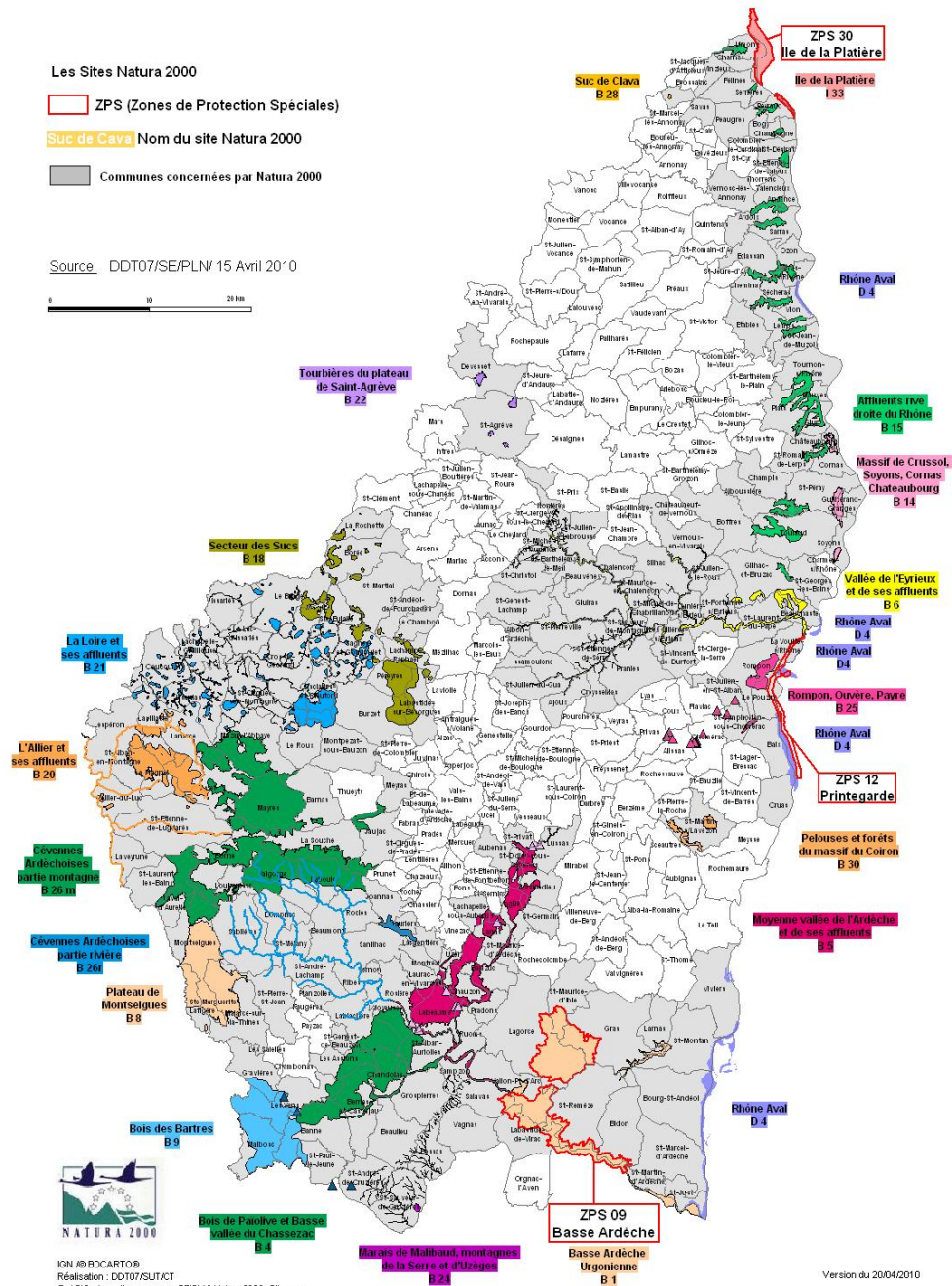
ZPS (Zones de Protection Spéciales)

**Suc de Clava** Nom du site Natura 2000

Communes concernées par Natura 2000

Source : DDT07/SE/PLN/ 15 Avril 2010

0 10 20 km



Source : DDT Ardèche

IGN © BDCART©  
Réalisation : DDT07/SUT/CT  
Z / SIG - travail\_en\_cours\_SEPLN1/Natura2000\_Site.wor

Version du 20/04/2010



## Natura 2000

Comment ça marche?



# Document d'Objectifs (DOCOB)



- Document de référence d'un site Natura2000
- Etude DOCOB :
  - Analyse de l'état initial : habitats/espèces avec leur état de conservation, activités humaines (socio-économiques)
  - Mise en évidence des enjeux/objectifs de gestion
  - Délimitation du périmètre
  - Proposition d'un programme d'actions (Charte, contrats, autres)
  - Modalités d'évaluation et de suivi des mesures (l'évaluation financière du programme d'actions sur 6 ans)
- Concertation : groupes de travail + COPIL (dialogue territorial)
- Possibilité de révision à mi-parcours, puis tous les 3 ans si nécessaire
- Validé par le COPIL et fait lieu à un arrêté préfectoral



# Comité de Pilotage (COFIL)



- Organe local de concertation et de débat
- Composé d'élus, d'acteurs administratifs, scientifiques et d'usagers du territoire (arrêté préfectoral)
- Valide et suit la mise en œuvre du DOCOB
- Est présidé par un élu qui est désigné par les membres élus du COFIL (communes, intercommunalités, CG, Région) pour 3 ans
- Valide la composition des groupes de travail
- 1 réunion minimum du COFIL par an (5 durant les 2 ans d'élaboration du DOCOB)





# Animation



## ⇒ Structure animatrice :

**Structure qui porte l'élaboration du DOCOB et assure sa mise en œuvre, son animation (commune, collectivité, administration,...)**

*Elle est accompagnée dans cette animation par les services de l'Etat (DDT - signature d'une convention cadre)*

## ⇒ Chargé de mission Natura2000

- **Assure l'animation et le montage du DOCOB**
- **Assure l'animation, la mise en œuvre technique et administrative du site**
- **Veille réglementaire : rôle d'information, aide technique et administrative**



## Natura 2000

Quelles mesures/actions mises en œuvres ?



# Contractualisation

- **3 types de contrats Natura 2000 :**
  - Contrat MAEt (Mesure Agro-Environnementale territorialisée) pour les exploitants agricoles
  - contrat forestier pour les mesures forestières
  - contrat ni forestier-ni agricole pour les autres actions
- **5 ans minimum**
- **Engagement sur des pratiques en adéquation avec les enjeux environnementaux**
- **Financements :**
  - MAEt : Agence de Service et de Paiement
  - Autres contrats : crédits du Ministère de l'Ecologie (MEEDDAT) et de l'Union Européenne



## Charte Natura 2000

- **Basée sur le volontariat (pas de contre partie financière)**
- **En réponse à des enjeux identifiés** (précise les territoires, habitats, espèces concernés par engagement)
- **Engagement de gestion courante et durable « bonnes pratiques - faire ou ne pas faire »** (pratiques des propriétaires, exploitants, activités sportives, collectivités, de loisirs, ...)
- **Engagement pour 5 ans** (formulaire, pour les propriétaires = exonération foncier non bâti)



## Autres actions

- **Sensibiliser, informer, communiquer**
  - ✓ Intervention auprès des scolaires, des usagers, des élus, collectivités ...
  - ✓ Action pédagogique : « école verte » : animation multipartenaires auprès des scolaires
  - ✓ Site internet, journal/lettre Natura 2000 (contrat de rivière)
  - ✓ Mise en place de signalétique (découverte, sensibilisation, etc.)
- **Suivis** : réalisation de suivis agronomiques, écologiques, faunistiques afin de constater de l'évolution des populations, des habitats (pertes, gains), mais aussi des incidences de la mise en œuvre de la démarche Natura 2000
- **Actions ponctuelles de restauration de milieux, de protection**



# Financements

## DOCOB

⇒ Pris en charge à 100 % par l'Etat

## Poste d'animation

⇒ Pris en charge par FEADER (50% Etat + 50% Europe)

↳ *Fond Européen d'Aide pour le Développement Rural*

## Actions

- ⇒ FEADER (80 à 100%) et Ministère de l'écologie (100% si possible)
- ⇒ Autres partenaires financiers possibles : CG, Région, Agence de l'Eau, ONF, ACCA, FDPPMA, etc.



# Natura 2000

Et l'évaluation d'incidence ?



## L'évaluation d'incidence (EI)

- Régit par le décret n°2010-365 du 9 avril 2010
  - projets déjà soumis à autorisation ou à approbation administrative : code de l'urbanisme, de l'environnement, du sport, etc.
  - Régime propre : projets soumis à EI inscrits sur une liste arrêtée par le préfet (en cours d'élaboration)
  - hors du site Natura 2000, certains projets peuvent être soumis à évaluation d'incidence (Décret 04/2010 et Arrêté préfectoral 12/2010)
  - Décision du préfet (art 125 du Grenelle II):
    - la suspension d'un projet qui risque de détruire des habitats pour lesquels un site est désigné
    - la remise en état d'un site dégradé par des travaux non autorisés ou non conformes





## L'évaluation d'incidence (EI)

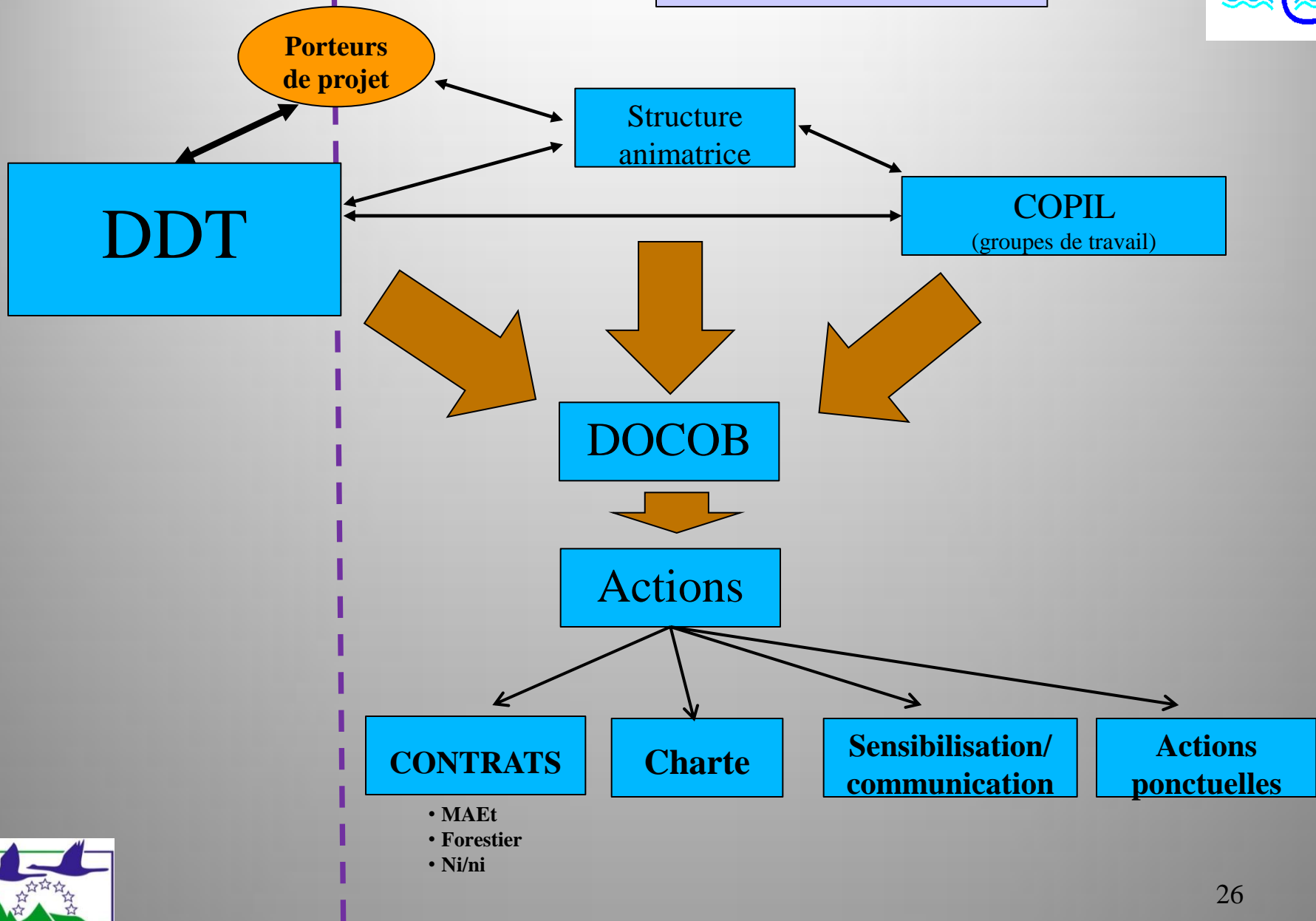
- Etat initial du milieu où s'implante le projet (faune, flore, socio-économique), mise en avant des enjeux
- Description du projet, aménagement, évènement, etc.
- Description des incidences du projet sur l'état initial (directes, indirectes, durant la phase de travaux, etc.)
- Propositions de mesures de réduction, de suppression, compensatoires et/ou d'accompagnement face aux enjeux
- Description des incidences du projet après mise en place des mesures
- Validation du dossier par arrêté préfectoral
  - Service de l'Etat : rôle de contrôle
  - Structure animatrice : rôle d'information

⇒ PRINCIPE DE PROPORTIONNALITÉ !!!



**SUIVI  
REGLEMENTAIRE**

**MISE EN ŒUVRE DE LA  
DEMARCHE**



- MAEt
- Forestier
- Ni/ni





# Natura 2000

Le site B6/FR8201658

« Vallée de l'Eyrieux et ses affluents »



## Le Site B6



Landes, forêts et milieux aquatiques de la vallée de l'Eyrieux et de ses affluents

- Proposition de Site d'Importance Communautaire (SIC) 1996
- 1073 ha comprenant 191km de linéaire de cours d'eau
- 33 communes dont 1 sur le département de la Drôme
- Descriptif du site
  - Eaux douces intérieures (50 %)
  - Landes, broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana (35 %)
  - Forêts caducifoliées (10 %)
  - Forêts sempervirentes non résineuses (5%)



# Le Site B6



Landes, forêts et milieux aquatiques de la vallée de l'Eyrieux et de ses affluents

## - Habitats :

- Forêts alluviales à *Alnus Glutinosa* et *Fraxinus excelsior*\*
- Landes sèches européennes\*





# Le Site B6



Landes, forêts et milieux aquatiques de la vallée de l'Eyrieux et de ses affluents

- Habitats :

- Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*
- Formations montagnardes à *Cytisus purgans*
- Mattorals arborescents à *Juniperus* spp.





# Le Site B6

Landes, forêts et milieux aquatiques de la vallée de l'Eyrieux et de ses affluents



## - Faune :

Castor, Petit Rinolophe, Sonneur à ventre jaune, Cordulie à corps fin, Ecaille Chinée\*, Ecrevisse à pattes blanches, Barbeau méridional, Lamproie de Planer, Blageon, Chabot



## - Flore :

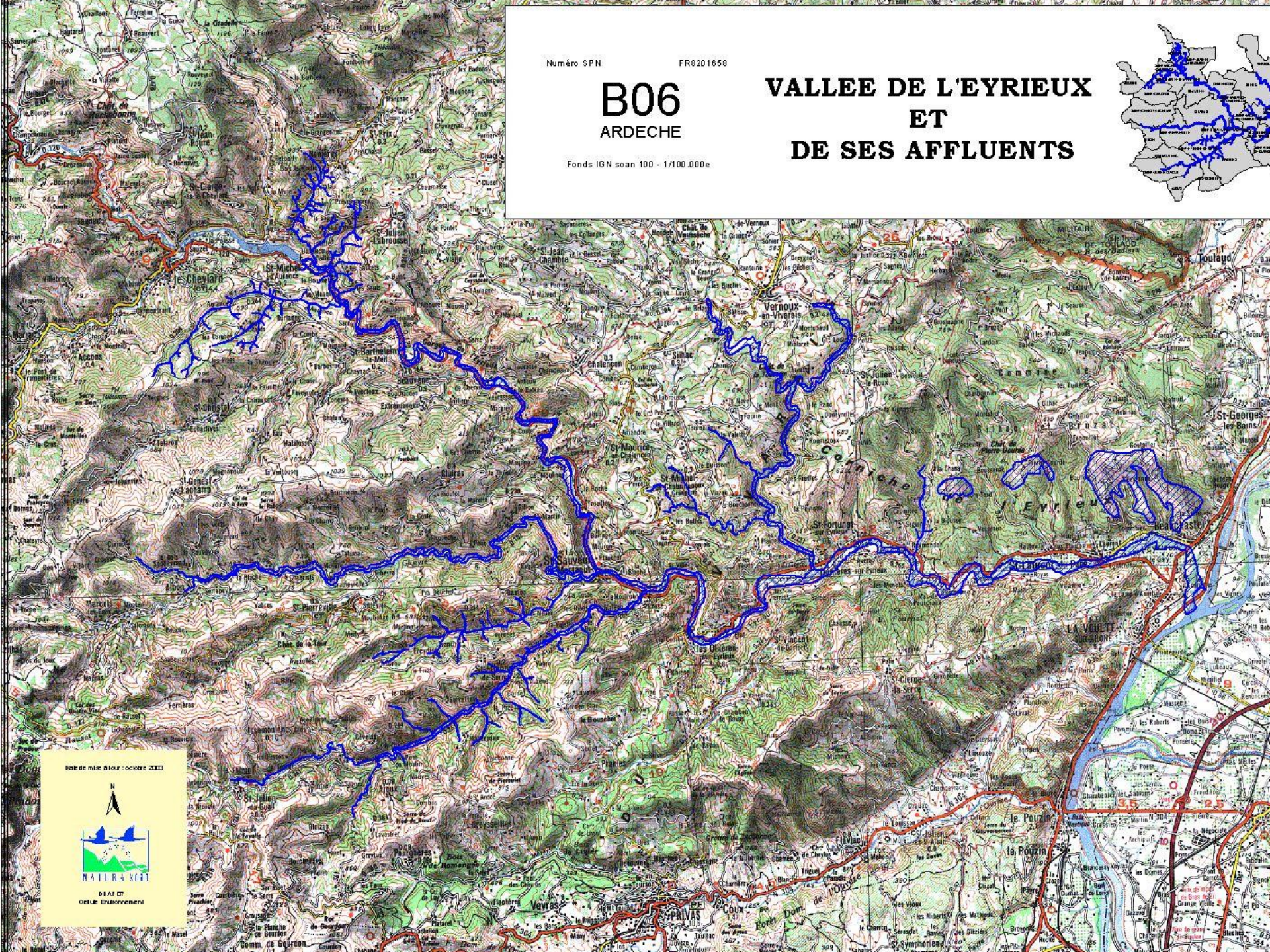


Numéro SPN FR8201658

# B06 ARDECHE

Fonds IGN scan 100 - 1/100.000e

## VALLEE DE L'EYRIEUX ET DE SES AFFLUENTS



Date de mise à jour : octobre 2003



DDAF 07  
Cetile: Environnement





NATURA 2000



## LEGENDE


### Site B6 "Vallée de l'Eyreix et ses affluents"

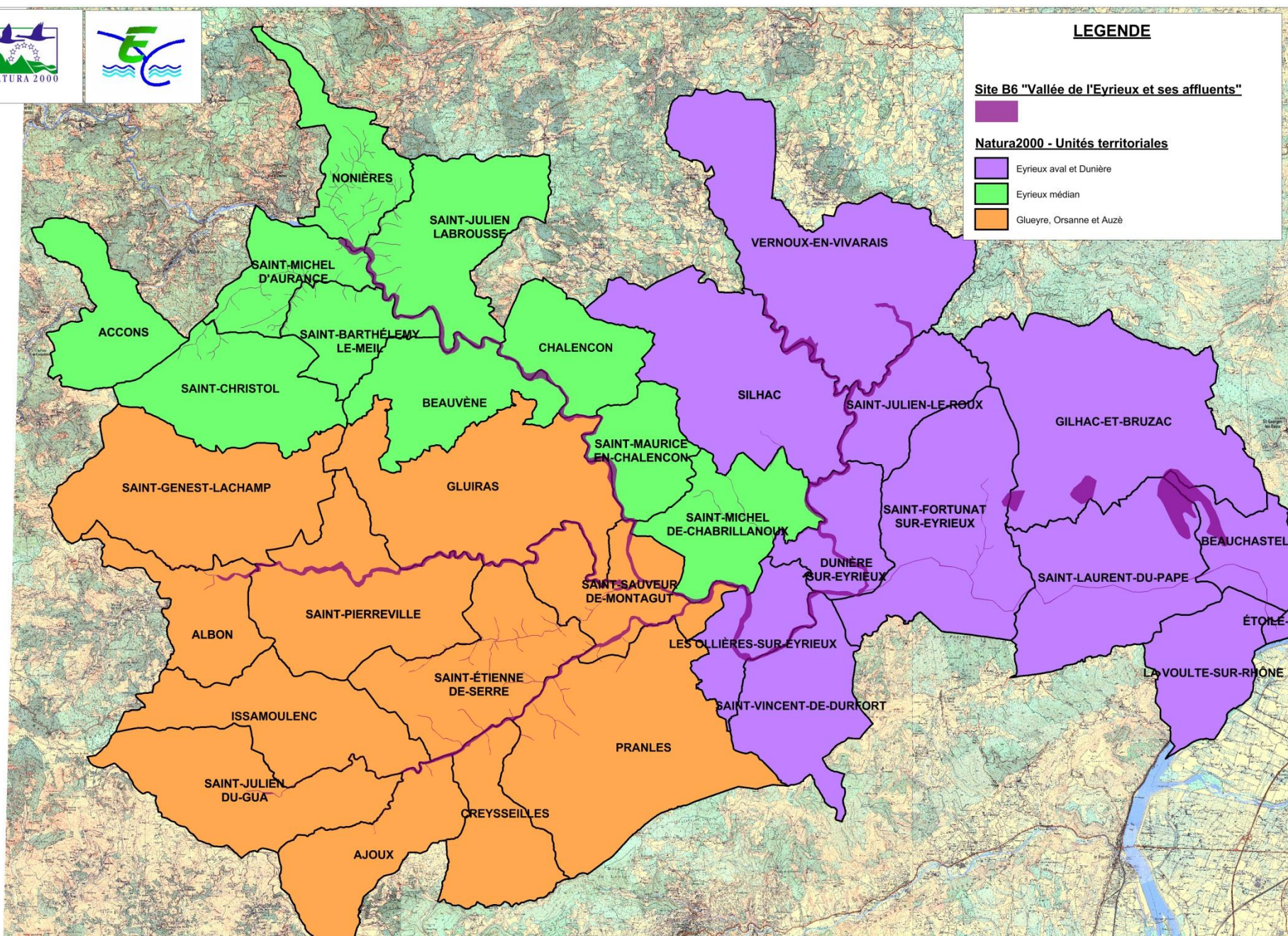


#### Natura2000 - Unités territoriales

 Eyreix aval et Dunière

 Eyreix médian

 Glueyre, Orsanne et Auzé





## Point sur l'animation

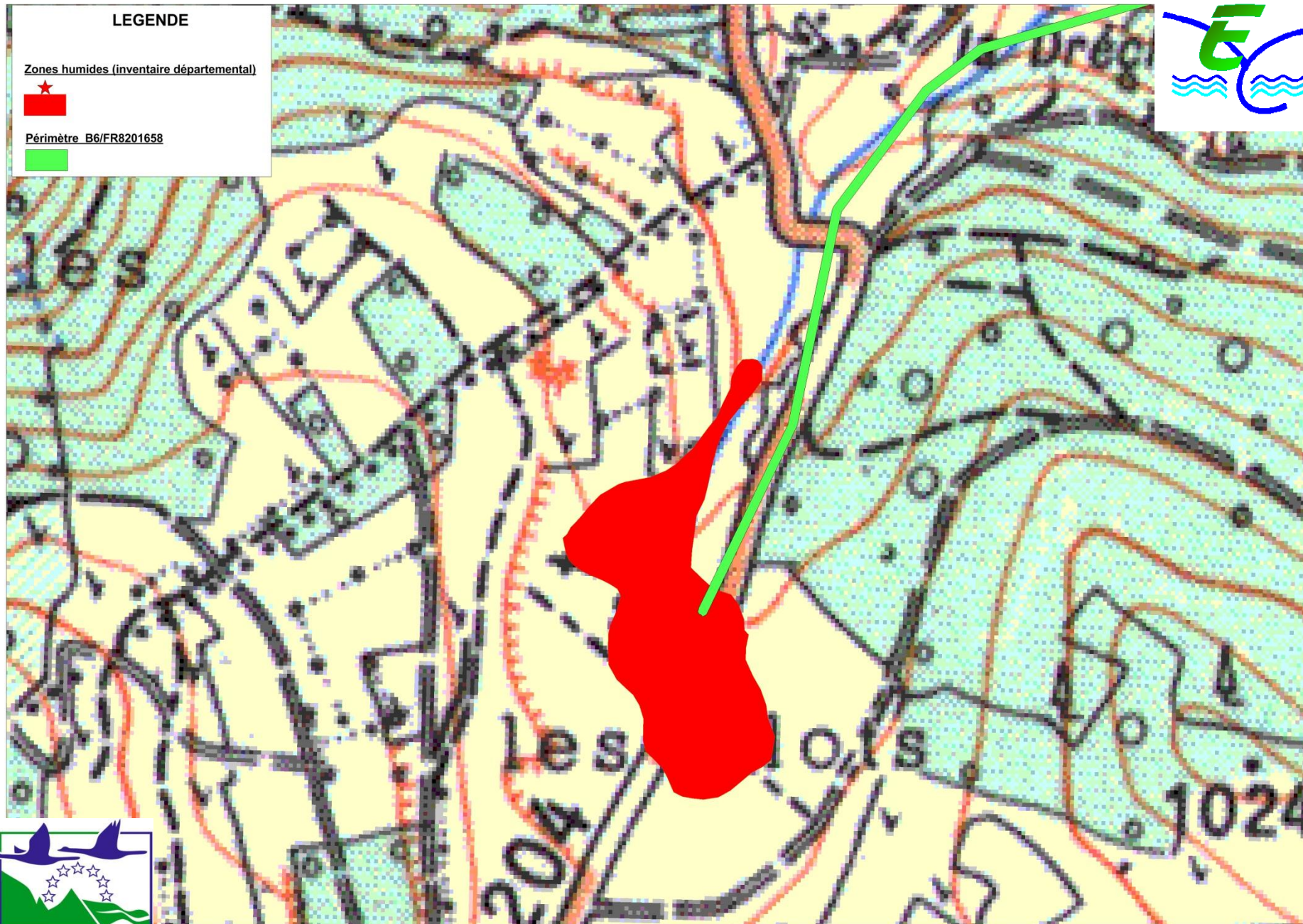
- Recueil bibliographique
- Recherche de données (faune, flore, habitat, socio-économique)
- Concertation/rencontre des usagers, acteurs et collectivités
- Préalables et lancement étude du DOCOB
  - « Proposition d'un périmètre d'étude » (*fonctionnalité/opérationnalité*)
  - Rédaction/réadaptation cahier des charges
  - appel d'offre
  - COPIL/Lancement de l'étude (juin 2012)
- Animation du site
  - veille réglementaire (rôle d'information/d'accompagnement)
  - Coordination (ENS, Contrat de rivière, ...)
  - information, communication
  - sensibilisation

LEGENDE

Zones humides (inventaire départemental)



Périmètre B6/FR8201658



NATURA 2000

# LEGENDE

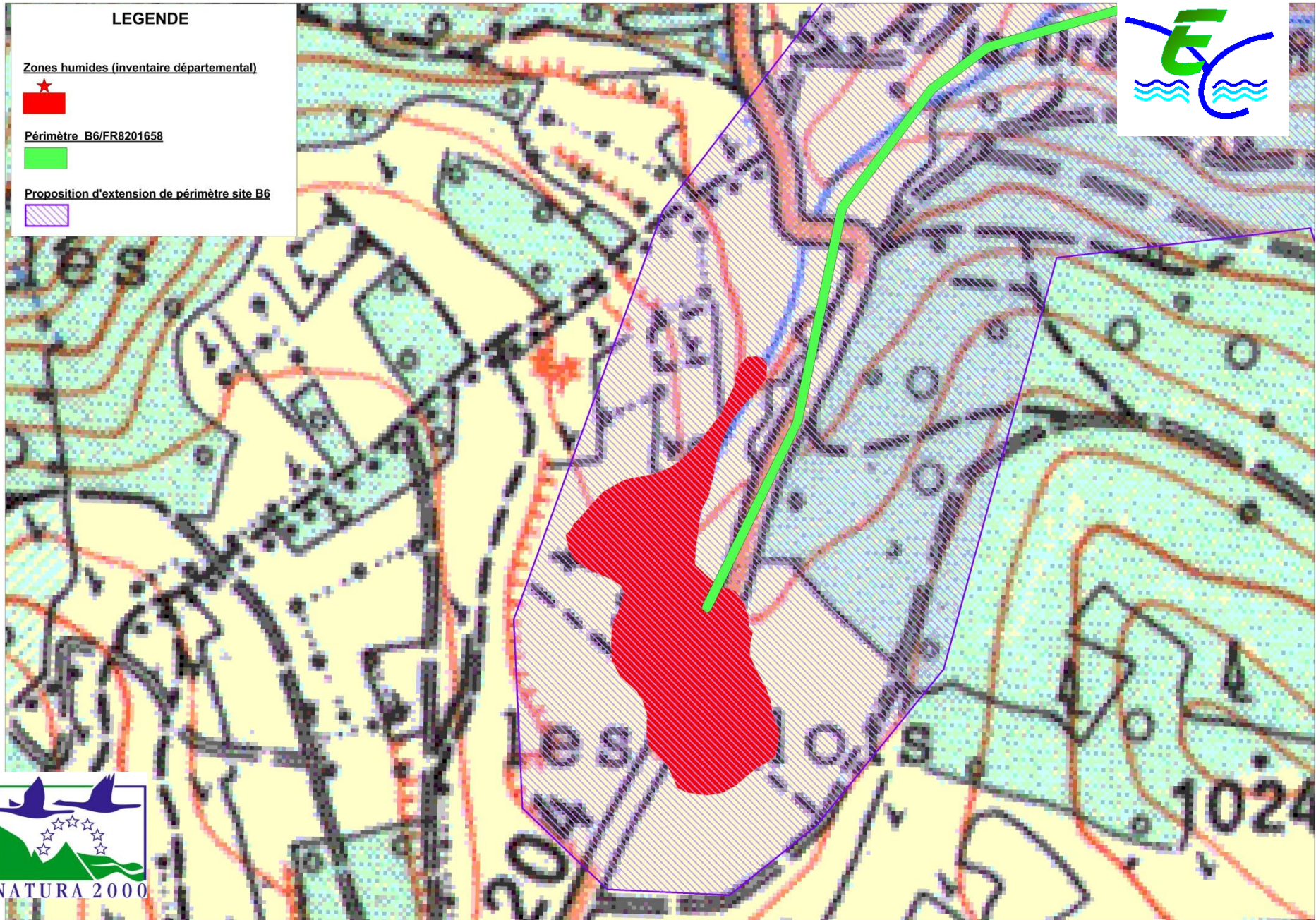
Zones humides (inventaire départemental)



Périmètre B6/FR8201658



Proposition d'extension de périmètre site B6



NATURA 2000



## Natura 2000

Quelques exemples d'actions mises en place sur d'autres sites Natura 2000 en Ardèche

# Natura 2000

## B1 Basse Ardèche urgonienne



Habitats/espèces remarquables : rivières méditerranéennes, grottes, pelouses, garrigues à genévrier, Castor, Alose, Apron...



- Objectif : réouverture des milieux dans chênaie verte
- Actions : gyrobroyage, débroussaillage en mosaïque, gestion pastorale suivis papillons, chiroptères,

# Natura 2000

## B1 Basse Ardèche urgonienne (ZPS)



- Espèces remarquables : Aigle de Bonelli, Vautour Percnoptère
- Objectif : maintien des populations
- Actions : création de garennes artificielles (ACCA, CORA, ...)  
suivis des populations (CORA, ONF, ...)

# Natura 2000

## B4 Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac



- Habitats/espèces remarquables : mares temporaires, pelouses sèches et mattorals à Genévrier oxycèdre, milieux rocheux, milieux forestiers, coléoptères, libellules, papillons, chauve-souris, oiseaux...

- Objectifs : réouverture et restauration des milieux (mares, clairières, ...)  
création et restauration de corridors  
connaissance piscicole
- Actions : débroussaillage, broyage tronçonnage, gestion de la fréquentation touristique et information du public, organisation des parkings, gestion de 2 grottes à chauve-souris par le CREN





# ...réaliser des travaux d'aménagements dans la concertation...



**Gyrobroyage de 110 ha**



**Création de 12 parcs avec clôtures  
électriques et barrières automatiques**



**Réfection de piste**



**Construction d'une  
citerne de 50m3**

*Source : DDT Ardèche*

# Natura 2000

B1 Basse Ardèche urgonienne

ZPS 09 Basse Ardèche



Contrats forestiers  
bénéficiaire : ONF

*Photos ONF*

*Source : DDT Ardèche*

# Natura 2000

## B8 Plateau de Montselgues

- MAEt pairie de fauches et zones humides, Chambre d'agriculture, CREN, communauté de commune, agriculteurs

- Ouverture des milieux tourbeux (débroussaillage, brûlage)

- Réouverture de corridors pâturés

- Suivis scientifiques...



- Landes, prairies de fauche de montagne
- Milieux rocheux, milieux humides (Narcettes)
- Coléoptères, libellules, papillons, chauves-souris, oiseaux...

Source : DDT Ardèche

# Natura 2000

B26 : « Cévennes Ardéchoises, partie montagne »

Broyage de plantation de pin pour restaurer des zones de pâturage



# Natura 2000

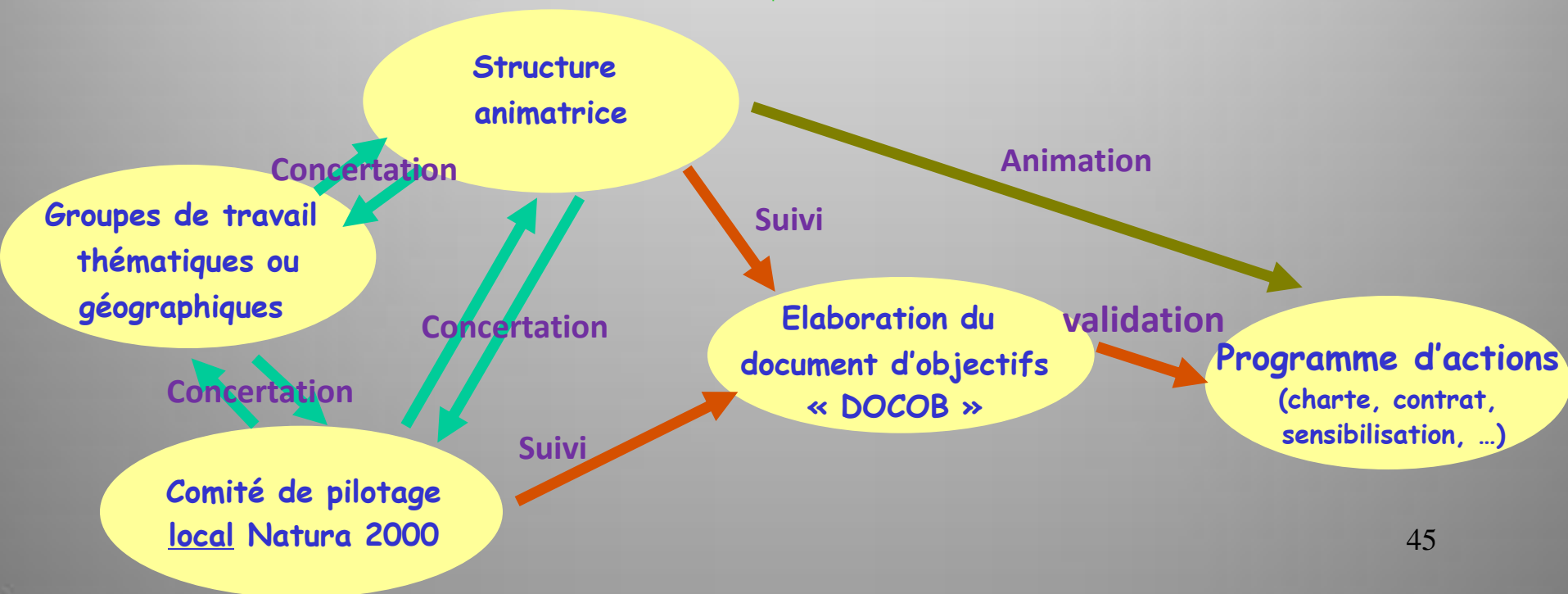


Natura  
2000  
rappel

*équilibre à trouver entre*

Préservation des habitats  
et espèces (maintien de la  
biodiversité)

Activités humaines, exigences  
économiques, sociales,  
culturelles particularités  
régionales et locales





Natura2000

## B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents »

### Syndicat Mixte Eyrieux Clair

1, rue de la Pize

07140 LE CHEYLARD

Président du COPIL : M. Marc CHOUTEAU

Animateur : M. Guillaume CHEVALIER

Téléphone : 04 75 29 72 93

Mail : [natura2000.eyrieux@inforoutes-ardeche.fr](mailto:natura2000.eyrieux@inforoutes-ardeche.fr)